

CAPD du 30 avril 2020 — Compte rendu

La CAPD de ce jour est présidée par M. Ladaïque.

Déclaration liminaire à lire en pièce jointe.

Contrairement à ce qui avait pu circuler sur les réseaux sociaux, le Secrétaire Général de la DSDEN a informé les membres de la CAPD qu'il n'y avait eu aucun décès d'enseignants suite à l'accueil des enfants de soignants dans les écoles.

L'administration nous a rappelé que les conditions sanitaires vont dicter la reprise dans les écoles. Le démarrage sera très progressif. La rectrice respectera le protocole national. Il y aura certainement une ou deux journées de « prérentrée » avant la reprise. Des informations parviendront aux équipes au cours de la semaine prochaine.

Le SNUipp-FSU a dénoncé une grande variation d'information entre les circonscriptions, avec parfois des communications de protocoles de reprise. Cela inquiète les collègues et n'a pas lieu d'être alors que la rectrice est encore en lien avec les CHSCT.

Avancement d'échelon à la bonification accélérée aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons

Avec PPCR, 30 % de collègues peuvent bénéficier d'une accélération de carrière pour accéder aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons.

Certains collègues, enseignant dans des écoles relevant du plan de lutte contre la violence peuvent bénéficier d'ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté). Leur promotion sera débloquée avec autant de mois d'avance. Pour en savoir plus, c'est par ici : <https://kisaitou.snuipp.fr/Avantage-Specifique-d-Anciennete-ASA-2761343>

Promotion à l'Echelon 7 :

133 collègues promouvables. 39,9 collègues pouvaient prétendre à une accélération de carrière.

40 collègues promus dont :

- 32 avec un avis Excellent et 8 avec un avis Très Satisfaisant.
- 34 femmes et 6 hommes.
- 5 qui ont pu bénéficier d'ASA allant de 3 à 9 mois.

Grâce à notre intervention, nous avons pu permettre à un collègue supplémentaire d'accéder à une promotion au 7^{ème} échelon, grâce à un petit reliquat de promotion restant de l'année dernière.

Il reste un reliquat de 0,10 pour l'an prochain.

Promotion à l'Échelon 9 :

248 collègue promouvables

74 promus, tous avec un avis Excellent, dont :

- 11 bénéficient d'un ASA, allant de 2 à 12 mois.
- 62 femmes et 12 hommes.

Il reste un reliquat de l'an dernier non utilisé de 0,10, ajouté à 0,40 soit un reliquat de 0,50 pour l'an prochain.

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que seuls les collègues ayant un avis excellent ont pu bénéficier d'une promotion au 9^{ème} échelon.

Selon l'administration c'est une problématique liée à la pyramide des âges.

Ne nous leurrions pas, l'avis étant donné par un inspecteur, ce dernier a donc la main pour accélérer la carrière d'un collègue plutôt qu'un autre.

L'ensemble des délégués du personnel a voté contre ce projet d'avancement accéléré, système de promotions au mérite.

Tous nos collègues syndiqués ou qui nous avaient fait parvenir une fiche de suivi e-promotions ont été informés de leur promotion.

Information sur l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles élémentaires et maternelles de 2 classes et plus pour l'année scolaire 2020-2021

76 collègues étaient candidats à la listes d'aptitude à la direction dont :

- 30 collègues dispensés d'entretien et 46 collègues convoqués à un entretien
- 34 collègues ayant reçu deux avis favorables, 2 ayant reçu deux avis défavorables et 10 collègues ayant reçu deux avis divergents.
- 69 collègues reçus sur la liste d'aptitude et 7 non reçus (absents inclus).

Pour les collègues dont les avis de l'IEN et l'avis de la commission divergeaient, le choix de l'administration a été de suivre l'avis de la commission.

10 collègues étaient concernés par des avis divergents, 5 n'ont pas été retenus pour cette raison.

Le SNUipp-FSU s'est inquiété que sur 2 collègues faisant fonction ayant dû passer l'entretien, l'une ait été retenue sur la liste l'autre non.

L'ensemble des délégués du personnel a voté contre ce projet d'avancement accéléré, système de promotions au mérite.

Examen des candidatures aux congés individuels de formation professionnelle pour l'année scolaire 2020-2021

Il y avait 22 demandes de départ en congé individuel de formation et la possibilité d'accorder 123 mois, ce qui correspond à environ 12 personnes.

Les critères retenus par l'administration du Bas-Rhin (non hiérarchisés) sont les suivants :

- Terminer un cursus de formation
- Continuité du cursus : suivre des études sans interruption depuis plusieurs années
- Niveau du diplôme déjà obtenu et du diplôme envisagé
- Le suivi de la formation demandée est incompatible avec l'exercice de l'enseignement
- Caractère récurrent de la demande
- Avis de l'IEN
- Souhait d'un enseignant en difficulté de réorienter sa carrière

L'objectif est d'accompagner les collègues qui ont la volonté de réorienter leur carrière.

En raison de l'épisode sanitaire que nous connaissons, certaines formations seront peut-être reportées. Il est donc important de prévoir une liste complémentaire qui permette à des collègues de partir en formation à la rentrée malgré tout.

Les collègues sur la liste principale sont :

- Anne-Aimée AGRAM : 10 mois
- Agnès BEISEL : 8 jours non rémunérés
- Marine BONVALLOT : 10 mois
- Sandrine BRISBOIS : 10 mois
- Audrey COUTURIER : 10 mois
- Valérie GAUSS : 10 mois
- Nadine HERR-FENDER : 10 mois
- Caroline JEHL : 10 mois
- Raphaëlle JUNG : 10 mois
- Carole KLEIN : 10 mois
- Nadia KRIEGER : 10 mois
- Anne KUGLER : 10 mois
- Sophie SCHWIRLEY : 1 mois
- Hélène ZIEGLER : 10 mois

Total de 121 mois accordés

Les collègues sur Liste Complémentaire sont :

1. Cynthia FROMMWEILER
2. Marine JACQUINOT
3. Sophie BORGHESI KRUPA
4. Ségolène BRESSOLETTE
5. Cindy SCHITTER

Le SNUipp-FSU est intervenu pour défendre les collègues qui nous avaient fait parvenir leurs demandes de départ en congé de formation. Nous avons mis en avant que certains collègues souhaitent se réorienter, faire une pause dans leur métier d'enseignant. Il est intelligent de leur parler de se rendre compte qu'ils ne sont peut-être pas faits pour ce métier et qu'il doivent se réorienter.

Certain collègues n'ont pas d'avis de leur IEN, lors que ce dernier ne sait pas quel avis donner.

Au regard de certaines situations, il est accordé par l'administration que l'AGS entre également dans les critères dans le futur.

Les services de la DSDEN adresseront un courrier aux personnes qui n'auraient pas eu l'octroi d'un congé de formation, afin de leur indiquer vers quelles personnes elles peuvent se tourner, notamment la conseillère mobilité carrière.

Le SNUipp-FSU 67 a voté pour cette liste de départs en congés de formation professionnelle.

Points divers

• DISPONIBILITES :

Elles ont toutes été accordées pour l'année 2020/2021, aucun refus, y compris pour les premières demandes.

• POSTES D'EMF :

Tous les postes d'EMF sont occupés par des EMF.

Si un EMF souhaite changer de poste, il faut changer de poste d'adjoint mais sans garantie de retrouver un poste de formateur. Être EMF c'est une mission sur un poste d'adjoint et non un poste.

Il y a une tendance à la diminution, liée au nombre décroissant de stagiaires. L'enveloppe des postes d'EMF sera proportionnelle au nombre de postes de professeur stagiaires. Cette année il n'y a eu aucune mesure de carte scolaire sur les postes d'EMF.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer cette roulette russe dont sont victimes les EMF qui participent au mouvement sans certitude de retrouver un poste de formateur.

• POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES :

Lors d'une suppression de PEP de dédoublement, ils sont équivalents aux postes d'adjoints et régis par les mêmes règles de fermetures.

• SUPPRESSION DES POSTES DE ZIL :

La règle de la suppression est de déterminer une proportion de postes supprimés par circonscription. Les postes provisoires sont répertoriés, puis sont traités comme des postes d'adjoints.

En ce qui concerne les ZIL supprimés, ils font partie de l'enveloppe de la circo. En conséquence très peu de circonscriptions se trouveront avec des ZIL en moins.

Ce qui n'est pas encore organisé ce sont les différents types de remplacements et les missions.

L'administration attend les réponses des brigades qui seraient volontaires pour quitter leur poste et doivent donner leur réponse avant le 14 mai. Les ZIL ne sont pas encore prévenus. Il se peut éventuellement qu'aucun ne soit touché par la suppression une fois retirées les personnes à titre provisoire. Les ZIL victimes d'une suppression bénéficieront d'une bonification pour tout type de poste. Une date de CTSD pour acter les fermetures sera décidée prochainement avec la DASEN.

◦ **BONIFICATION POUR REITERATION DU VŒU 1 :**

Elle porte uniquement sur l'établissement, il faut faire un vœu précis dans une école. La bonification ne marche pas avec un vœu large ou un vœu géographique.

◦ **TITULARISATION DES PES/M2 :**

Ils seront titularisés début juillet, sur la base des 4 visites déjà effectuées.

◦ **ORGANISATION DU REMPLACEMENT DES STAGES :**

Cela se fera grâce aux moyens de circonscription, ou par mutualisation avec une circonscription voisine.

◦ **MODALITES DE LA PHASE D'AJUSTEMENT EN AOÛT :**

Il s'agit d'une phase manuelle, sans ouverture de l'algorithme informatique. C'est une phase interne, sans présence des représentants du personnel.

◦ **AFFECTATION :**

Elle sera connue le 24 ou le 25 juin par les enseignants, via IPROF.

◦ **ETUDE DES SITUATIONS PARTICULIERES (Annexe IV de la circulaire du mouvement) :**

Elle est actuellement bornée par la date du 24 avril 2020.

Le SNUipp-FSU a demandé que cette date soit repoussée jusqu'à la fin de la saisie des vœux.

◦ **ACCUEIL DES ENFANTS DE SOIGNANTS :**

Entre 400 et 450 enfants sont accueillis tous les jours, dans 90 groupes répartis dans une cinquantaine de centres. Les groupes sont pris en charge par un système tournant de 4 à 6 enseignants.

◦ **VOEUX LIES POUR LE MOUVEMENT :**

Le SNUipp-FSU a relevé qu'il n'y a aucune information dans la circulaire du mouvement 2020.

Un additif à la circulaire sera ajouté prochainement.

◦ **INEAT EXEAT :**

Tous les EXEAT ont été mis en attente, par rapport à l'équilibre des postes à la rentrée. L'administration ne pourra se prononcer qu'après le mouvement pour faire la balance entre les INEAT et les EXEAT. Pour le moment, aucun INEAT n'a été prononcé.

◦ **ENTRANTS DANS LE DEPARTEMENT :**

Les personnels ayant un dossier médical dans leur département d'origine doivent écrire à la DSDEN. Il n'y a pas de bascule informatique des dossiers médicaux.

◦ **RDV DE CARRIERE INITIALEMENT PROGRAMMES PENDANT LE CONFINEMENT**

Ils ont tous été annulés mais étaient peu nombreux. L'administration peut les organiser jusqu'à fin septembre.